

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide aux investissements des entreprises agroalimentaires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à sept entreprises agroalimentaires, dans le cadre du Fonds d'Intervention Economique, en complément de l'aide régionale, au titre de l'exercice 2016 et conformément aux fiches annexées au rapport, des subventions d'équipement pour un montant global de 269 935 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations, des désaffectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

La dépense totale correspondante, soit 269 935 €, sera prélevée sur l'autorisation de programme n°2016-10207FF, chapitre 204, fonction 93, nature 20421, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée